Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le
ID : 062-216204479-20210407-2021040701-DE

Délibération n°20210407-01

Ville d'
Hesdin
République Française
Pas-de-Calais

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'HESDIN
SÉANCE DU 7 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le premier avril deux mil vingt et un.

Date de convocation du Conseil municipal : 1er avril 2021.

Présents : Mesdames et Messieurs Nathalie BEDHOM, Claudia CERRATO, Christian CLEMENT, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Matthieu DEMONCHEAUX, Laurence DUPIRE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Stéphane LAGACHE, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Marco PUAUX, Benoît ROYER et Renaud VAHE.

Absents excusés : Monsieur Guy REGNIER.

Procurations : M. Guy REGNIER à M. Matthieu DEMONCHEAUX,

Absent non excusé : Néant

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres votants : 19 (18 présents et 1 procuration)

Le secrétariat est assuré par Monsieur Benoît ROYER

Début de séance : 18h30
Fin de séance : 19h45

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le
ID : 062-216204479-20210407-2021040701-DE

Délibération n°20210407-01

Objet : Tarification du Centre de loisirs à l'occasion du service minimum

Monsieur le Maire rappelle l'organisation annuelle des Centres de loisirs durant les vacances scolaires.

Or dans le contexte sanitaire, et en fonction des dispositions gouvernementales, il convient de fixer de nouveaux tarifs qui seront valables en cas de service minimum ou de possibilité d'organisation d'activités extérieures.

Les tarifs proposés sont les suivants :

HESDINOIS et AGENTS DE LA COMMUNE	EXTERIEURS
Sans restauration été et hors été, Matins et après-midis	Sans restauration été et hors été Matins et après-midis
1 enfant : 25 € la semaine	1 enfant : 42 € la semaine
2ème enfant : 20 € la semaine	2ème enfant : 37 € la semaine
A partir du 3ème enfant : 15 € la semaine	A partir du 3ème enfant : 32 € la semaine

HESDINOIS et AGENTS DE LA COMMUNE	EXTERIEURS
Avec restauration été et hors été Journées complètes	Avec restauration été et hors été Journées complètes
1 enfant : 35 € la semaine	1 enfant : 52 € la semaine
2ème enfant : 30 € la semaine	2ème enfant : 47 € la semaine
A partir du 3ème enfant : 25 € la semaine	A partir du 3ème enfant : 42 € la semaine

Les autres tarifs sont inchangés à savoir :

1 journée : 10 €
Participation pour une nuit de camping : 4 € par enfant

Tarifs accueil des centres extérieurs :
Participation entrée piscine : 2 € par enfant
Accueil des centres extérieurs : 12 €/jour pour 12 enfants
Formule à la carte : 3 € le repas

Une participation de 2 € par jour et par enfant sera accordée aux titulaires des minimas sociaux.

L'aide forfaitaire de la CAF de 3,40 € par jour de présence de l'enfant pour un Quotient Familial de 0 à 617 € sera déduite de la facture.

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le
ID : 062-216204479-20210407-2021040701-DE

Délibération n°20210407-01

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'APPROUVER les tarifs tels que présentés ci-dessus,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à encaisser les recettes correspondantes.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le sept avril deux mil vingt et un.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Matthieu DEMONCHEAUX.

VILLE D'HESDIN
PAS-DE-CALAIS